

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY À XIII



*

RÈGLES *INTERNATIONALES* *DU JEU*

*

Saison 2011-2012

*

Fédération Française de Rugby à XIII
30, rue de l'Echiquier – 75010 Paris – FRANCE
Tél. : + (33) 01 75 44 97 57 - Fax : + (33) 01 48 00 07 02 – E-mail : contact@ffr13.fr
N° 125/2012 - Paris, le 2 août 2011

AVANT - PROPOS

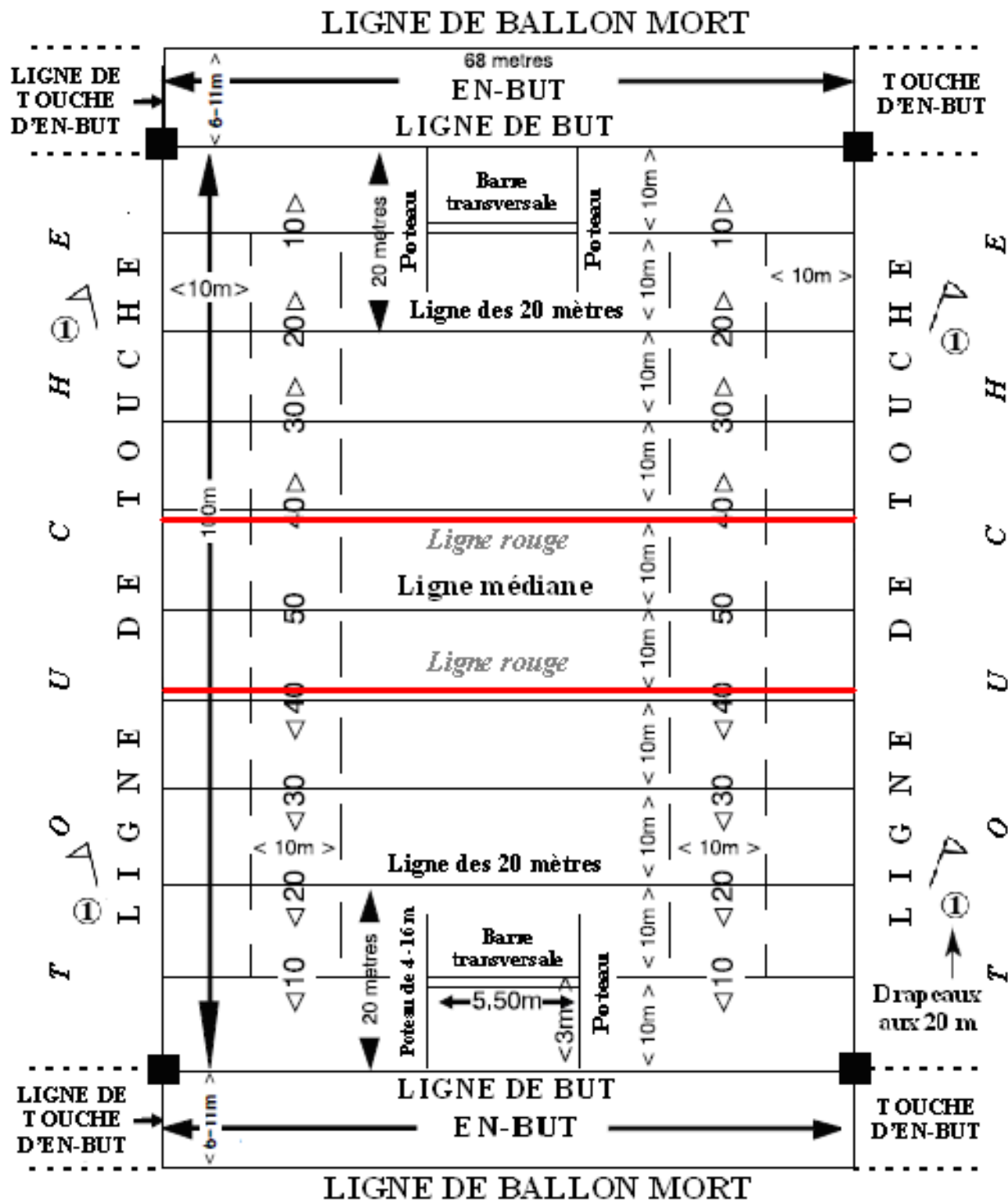
LES RÈGLES INTERNATIONALES DU JEU ET LES NOTES CORRESPONDANTES ONT ÉTÉ APPROUVÉES PAR LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY À XIII & LA COMMISSION CENTRALE DE L'ARBITRAGE

1. Ce document officiel constitue la traduction fidèle des règles internationales en vigueur en France et à l'étranger au moment de la publication.
2. La présente publication remplace tout autre document existant sur les règles internationales du jeu et elle constitue le seul document officiel approuvé par la FFR XIII et la Commission Centrale de l'Arbitrage (CCA) pour la saison en cours. Les publications précédentes ont fait l'objet d'ajustements et ne sont donc plus valables.
3. Les notes sur les points du règlement qui accompagnent chaque chapitre doivent être considérées comme des instructions officielles sur l'application et l'interprétation des règles internationales du jeu.
4. Les consignes de la Commission Centrale de l'Arbitrage (CCA) publiées chaque année viennent compléter ce document officiel.
5. Les règles modifiées concernant les écoles de rugby à XIII (code du fair-play), le rugby à XIII fauteuil et le rugby à XIII féminin font l'objet de publications séparées disponibles sur le site de la Fédération: <http://www.ffr13.fr> (rubrique 'arbitrage', sous 'règlements').
6. Pour accéder à toutes les informations disponibles sur l'arbitrage dans de nombreux domaines, consultez le site de la CCA sur <http://www.ffr13.fr> (rubrique 'arbitrage').
7. L'annexe ne fait pas partie des règles internationales.

Septembre 2012

CHAPITRE 1
*
LE TERRAIN DE JEU


Le PLAN ci-dessous et les notes relatives à ce plan font partie intégrante des règles du jeu.



Note : Les drapeaux aux 20 mètres ne sont pas obligatoires.

CHAPITRE 1
*
LE TERRAIN DE JEU

NOTES :

1. Les lignes de touche sont en touche, les lignes de touche d'en-but sont en touche d'en-but, les lignes de but sont en en-but et la ligne de ballon mort est en ballon mort.
2. Sur le plan du terrain de jeu de la page précédente, le carré noir (■) symbolise les poteaux de coin (voir lexique) qui sont placés à l'intersection de la ligne de but et de la ligne de touche. Leurs hampes sont considérées comme étant en touche d'en-but. Tout au long du match, les juges de touche devront s'assurer qu'ils soient convenablement plantés.
3. Les poteaux de but sont considérés comme indéfiniment prolongés en hauteur. Il est recommandé que chaque poteau soit rembourré sur une hauteur de 2 mètres à partir du sol.
 Des poteaux de but similaires à ceux de football américain sont autorisés à condition que les dimensions règlementaires soient respectées.
4. Pour les matches d'adultes, les dimensions du terrain de jeu devront s'approcher le plus possible des maxima.
5. Les lignes discontinues sur le PLAN doivent être tracées sur le sol du champ de jeu sous forme de pointillés ou de tirets séparés par des espaces ne dépassant pas 2 mètres. Toutes les lignes transversales doivent être tracées sur toute la longueur du terrain de jeu.
6. Deux lignes rouges continues de 10 centimètres de large doivent être tracées sur toute la largeur du champ de jeu parallèlement aux lignes blanches des 40 mètres déjà existantes. Ces lignes rouges doivent être tracées du côté le plus proche de la ligne médiane et au contact des lignes blanches des 40 mètres.

ANNEXE

*

TRACÉ ET DIMENSIONS DU TERRAIN DE JEU

AVERTISSEMENT

Le plan du terrain de jeu de la page 4 et les notes de la page 5 constituent les seules références officielles relatives au tracé et aux dimensions du terrain de jeu au sein du règlement international.

Cependant de nombreuses directives sur les dimensions et le tracé du terrain peuvent être établies par déduction des pages 4 et 5. Ces règles quasi officielles seront en caractère normaux dans le texte de l'annexe ci-dessous.

Les directives sur les dimensions et le tracé du terrain qui ne sont pas officielles mais seulement des recommandations sont écrites *en italique*. On notera que *les directives en italique* bien qu'officieuses correspondent à ce qui doit être la pratique.

Le but de cette annexe est de clarifier en un seul et même document toutes les directives concernant les dimensions et le tracé du terrain de rugby à XIII. Ainsi, l'annexe qui suit, ne fait pas partie des règles internationales même si son contenu est pertinent.

Introduction Les directives ci-dessous définissent le tracé et les dimensions du terrain de jeu qui devront être respectées pour qu'un match de rugby à XIII puisse avoir lieu.

Dimensions Tout terrain de jeu sur lequel se déroule un match de rugby à XIII aura les dimensions suivantes (voir plan p.4) :

Largeur maximum du champ de jeu	D'une ligne de touche à l'autre	68 mètres
Longueur maximum du champ de jeu	D'une ligne de but à l'autre	100 mètres
En-but	Longueur	6 à 11 mètres
Poteaux de but (voir croquis page suivante)	Hauteur	4 à 16 mètres
	Ecart entre les poteaux	5,50 mètres
	Barre transversale (à partir du sol)	3 mètres

Minima tolérés : (longueur et largeur) Pour les matches d'adultes, les dimensions devront s'approcher le plus possible des maxima. *Si toutefois, pour des raisons particulières, les dimensions de la longueur et de la largeur ne peuvent pas être respectées, celles-ci pourront être réduites.*

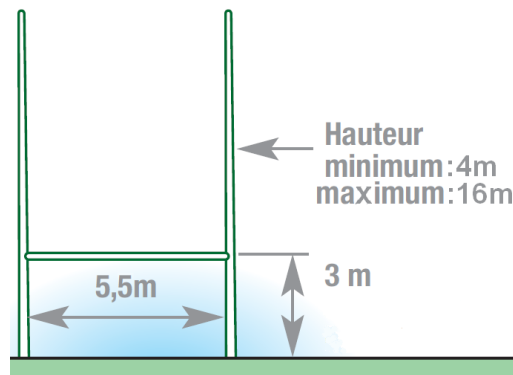
<i>Distances minimales tolérées</i>	<i>Largeur du champ de jeu</i>	<i>65 mètres *</i>
	<i>Longueur du champ de jeu</i>	<i>95 mètres *</i>
<i>Description de la seule zone que l'on puisse raccourcir</i>	<i>La distance entre la ligne des 30 mètres et la ligne des 40 mètres</i>	<i>Jusqu'à 6 mètres en moins de chaque côté du terrain</i>
<i>* Minima agréés par la mission technique de l'équipement du ministère de la jeunesse et des sports. Le Moniteur, 'Stades et terrains de sports', p.251, (1996)</i>		

ANNEXE

*

TRACÉ ET DIMENSIONS DU TERRAIN DE JEU

Les poteaux de but



Les poteaux de but sont considérés comme indéfiniment prolongés en hauteur. Il est recommandé que chaque poteau soit rembourré sur une hauteur de 2 mètres à partir du sol. Des poteaux de but similaires à ceux de football américain sont autorisés à condition que les dimensions règlementaires soient respectées (voir note 3 page 5).

Tracé au sol

Tout terrain de jeu sur lequel se déroule un match de rugby à XIII doit posséder le tracé suivant :

- a) **Lignes au sol.** Lignes pleines continues de couleur blanche de 15 centimètres de largeur aux emplacements qui suivent :
1. 10 mètres, 20 mètres, 30 mètres, 40 mètres et ligne médiane.
 2. lignes de but, lignes de ballon mort, lignes de touche et de touche d'en-but.
 3. deux lignes rouges continues de 10 centimètres de large doivent être tracées sur toute la largeur du champ de jeu parallèlement aux lignes blanches des 40 mètres déjà existantes. Ces lignes rouges doivent être tracées du côté le plus proche de la ligne médiane et au contact des lignes blanches des 40 mètres. Elles servent de repère pour l'application de la règle des 40/20.
- b) **Distances inscrites sur le sol.** Des indicateurs métriques de couleur blanche cerclés de rouge doivent être insérés sur les lignes suivantes (voir croquis p.66 et plan p.4) :
1. 10 mètres, 20 mètres, 30 mètres, 40 mètres et 50 mètres.
 2. les chiffres doivent mesurer 2 mètres de hauteur.
 3. *les côtés des triangles équilatéraux placés près des chiffres ne doivent pas dépasser 2 mètres.*
- c) **Tirets au sol.** Ces tirets blancs parallèles à la ligne de touche doivent mesurer 10 centimètres de largeur. Les tirets des 10 mètres servent de repère pour jouer les pénalités. Les tirets des 20 mètres servent de repère pour former les mêlées. Ces lignes discontinues doivent être situées respectivement à 10 mètres et à 20 mètres de la ligne de touche. *Les tirets tracés aux 10 mètres et aux 20 mètres mesurent 5 mètres de long* (voir croquis p.66 et le plan p.4).
1. les tirets des 10 mètres forment une croix perpendiculaire avec les lignes des 20, 30, 40 et 50 mètres et forment un T renversé avec les lignes des 10 mètres. Il y a, en tout, quatorze croix et quatre T renversés (*de 2,50 m. de long chacun*).
 2. les tirets des 20 mètres ne croisent aucune ligne et s'insèrent en alterné entre les lignes des 10 m et 20 m, des 20 m et 30 m, des 30 m et 40 m, des 40 m et 50 m. Les tirets sont au nombre de seize.

Lignes rouges : règle des 40/20

ANNEXE

*

TRACÉ ET DIMENSIONS DU TERRAIN DE JEU

d) **Lignes pour la presse et les médias.** Pour chaque match, une ligne rouge de 10 centimètres de largeur doit être tracée sur toute la longueur du champ de jeu à 1,50 mètre le long de chaque ligne de touche. Les représentants des médias ne devront pas la franchir.

e) **Périmètre de sécurité.** La distance de sécurité minimum recommandée entre la ligne de touche et la limite de l'aire de jeu est de 3,50 mètres.

Poteaux de coin

f) **Poteaux de coin. Drapeaux aux 20 mètres.**

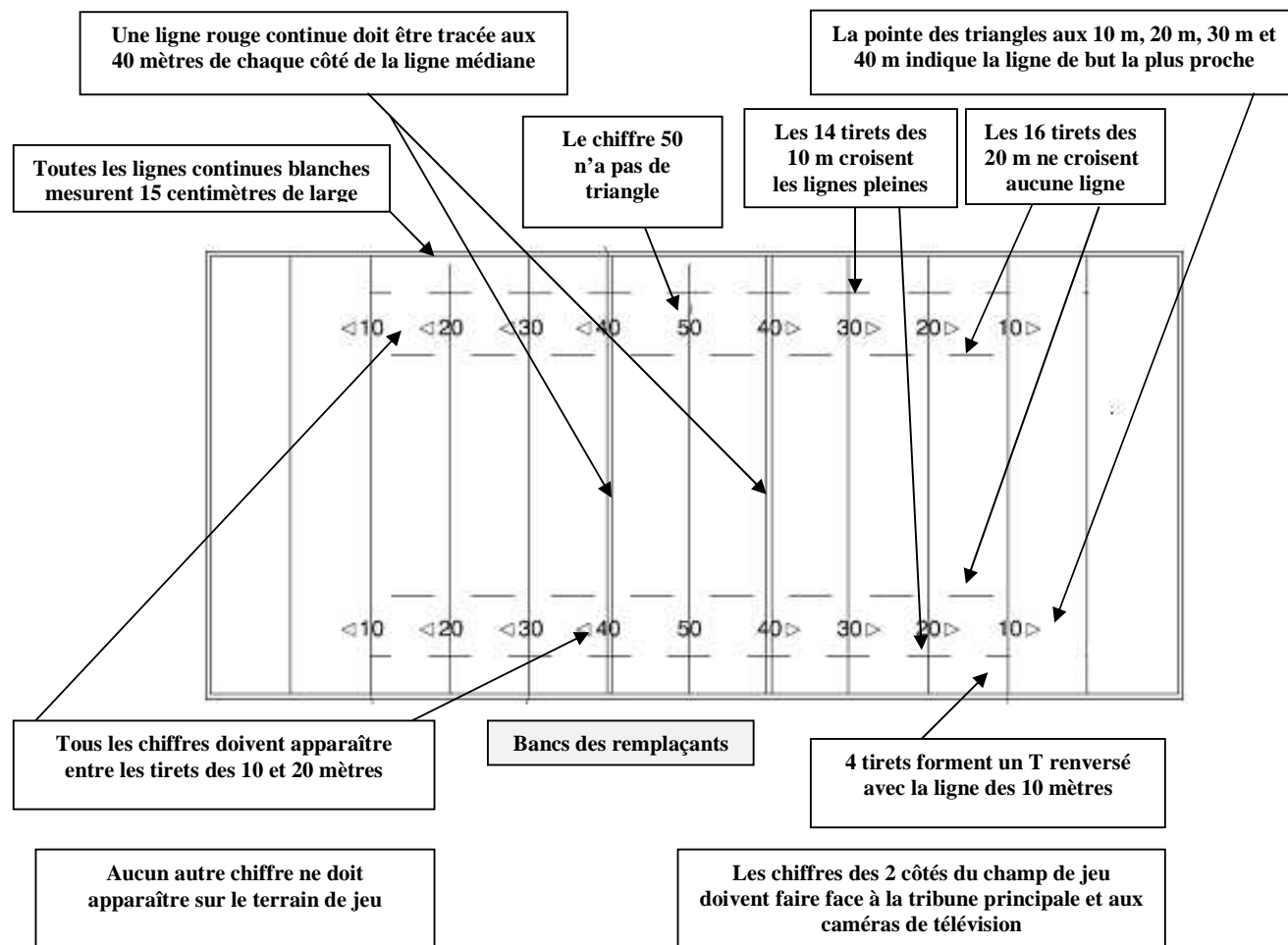
Hauteur minimum
1,25 m.

4 poteaux de coin	A l'intersection de la ligne de but et de la ligne de touche	1,25 m.
4 drapeaux aux 20 mètres (ne sont pas obligatoires)	A un mètre en retrait de la ligne de touche en face des lignes des 20 mètres	

Drapeaux aux 20 mètres

g) **Inscriptions, logos ou publicité à même le sol.**
A déterminer selon les besoins.

Croquis du terrain



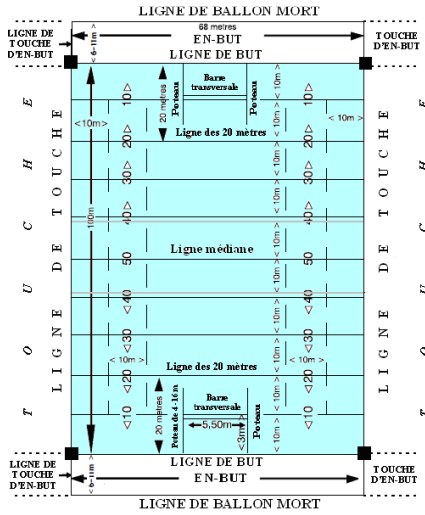
ANNEXE

*

TRACÉ ET DIMENSIONS DU TERRAIN DE JEU

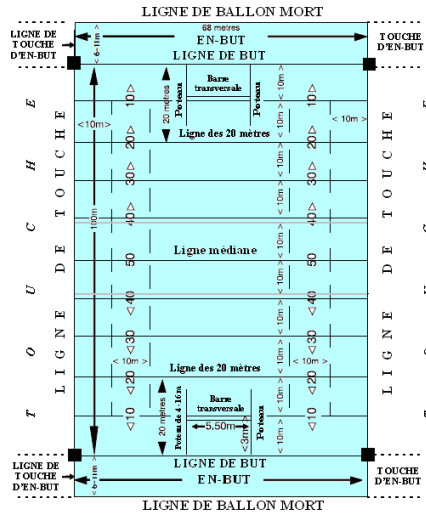
Les différentes surfaces de jeu

Le champ de jeu



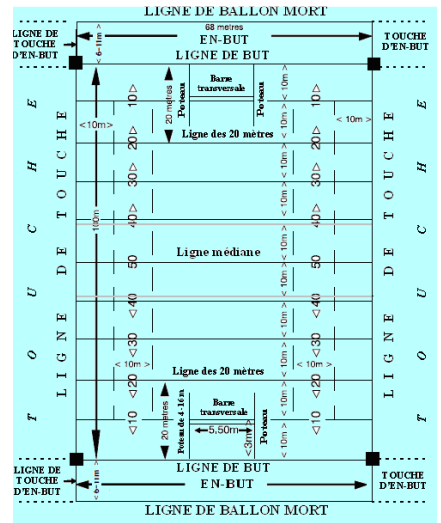
Surface délimitée par les lignes de touche et les lignes de but, ces mêmes lignes n'en faisant pas partie.
(définition du lexique page 6)

Le terrain de jeu



Surface délimitée par les lignes de touche, d'en-but et de ballon mort, ces mêmes lignes n'en faisant pas partie.
(définition du lexique page 10)

L'aire de jeu



Surface incluant le terrain de jeu et délimitée par des barrières ou toute autre limite qui empêchent les spectateurs d'y pénétrer.
(définition du lexique page 6)
